

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	07.03.2024	D1204	7.5	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE            ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

## D E C I S I O N

par délégation du  
Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>INVESTISSEMENTS 2024</b> <b>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET</b> <b>MOBILITES ACTIVES</b> <b>AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LA RUE PAUL GARNIER SUR</b> <b>LES COMMUNES DE FLERS ET LA SELLE-LA-FORGE</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 23

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	07 MARS 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	07 MARS 2024

Les aménagements cyclables sur la Rue de Messei et rue Paul Garnier, sur les communes de Flers et La-Selle-La-Forge, s'inscrivent dans le schéma directeur cyclable approuvé le 12 octobre 2023 et dans la stratégie de déploiement à court terme (moins de 5 ans) du réseau cyclable de Flers Agglo.

Ces aménagements cyclables s'inscrivent également dans la requalification de l'ensemble des espaces publics associées à l'opération de requalification de l'entrée de ville de La-Selle-La-Forge. Les aménagements éligibles à l'appel à projet mobilités actives représentent un coût de 673.565,21 € HT.

Ce projet inscrit au budget 2024 peut bénéficier d'une subvention de 50 % sur la dépense éligible au titre de l'appel à projet mobilités actives n°7 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Aménagement de la rue Paul Garnier sur Flers et La Selle-la-Forge		
	Taux %	Montant HT
Aménagement et requalification des espaces publics	100 %	2 353 880.92 €
Plan de financement		
Etat-DETR (à solliciter)	9.04 %	212 912.91 €
Etat- Appel à projet mobilités actives	14.31 %	336 782.60 €
Autofinancement	76.65 %	1 804 185.41€
<b>TOTAL</b>		<b>2 353 880.92 €€</b>

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** les subventions au titre de l'appel à projet mobilités n° 7 au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au BP 2025.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240307-D1204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024  
Publication : 07/03/2024